



# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## STATIONNEMENT

**ARRIERE MAIRIE** côté **Annexe Coutant (V.C.)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'un évènement de prévention du cancer du sein va être réalisé à l'arrière de la Mairie par le Centre de coordination Ile-de-France du Dépistage des Cancers, agissant pour le compte du Centre Municipal de Santé de la Ville d'Ivry-sur-Seine,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cet espace nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à l'arrière de la Mairie du côté de l'Annexe Coutant le **lundi 10 octobre 2022 de 7 heures à 20 heures** :

- **Neutralisation de onze emplacements de stationnement** dont une place réservée au stationnement des personnes en situation de handicap afin de permettre l'installation d'un camion de radiologie.

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité du Centre Municipal de Santé de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

#### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Centre Municipal de Santé de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 20 SEP. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics

PUBLIE SUR [ivry94.fr](http://ivry94.fr)  
LE 21 SEP. 2022



Nathalie Leberthon